

coup de main. On sait quel a été le résultat. Excepté à Lyon, où nous avons vu une lutte courte mais sanglante, il n'y a eu partout qu'une tentative avortée, tentative dont, à travers les exagérations réactionnaires, nous ne pouvons pas même discerner la nature et la portée. L'instruction judiciaire seule nous apprendra s'il est vrai, qu'à Paris, une portion de l'Assemblée législative, se constituant Convention nationale, ait voulu mettre *hors la loi* ses collègues, issus, comme elle, des suffrages populaires, et renverser révolutionnairement le gouvernement, qui ne peut être accusé que dans les formes constitutionnelles. Seule l'instruction judiciaire nous montrera si ces agitations, qui se sont manifestées dans presque toutes les villes de France, sont le résultat d'un complot centralisé, ou si elles ne sont que le retentissement inévitable, mais sans direction concertée, des questions brûlantes qui étaient agitées à la tribune nationale et dans les journaux.

Lorsque la solution des questions est remise à la force, il est tout naturel que ce soit la force qui prononce. Si l'insurrection eût été victorieuse, il eût été, de foi politique et hors de toute contestation possible, que le gouvernement avait violé la Constitution, et que la majorité de l'Assemblée législative avait complaisamment absous ce crime. Mais, de par l'insurrection refoulée et comprimée, il est, au contraire, devenu de foi politique, que le gouvernement a bien agi dans la question romaine, et que la majorité parlementaire lui a très-justement accordé un *satisfecit*. Et, remarquez que ce n'est pas seulement la légalité et l'effet de la décision parlementaire qui ont été sanctionnés et mis hors des débats. Cela est de toute justice constitutionnelle ; tous les pouvoirs sociaux doivent être, sauf les limites de leur compétence, obéis et respectés, même lorsqu'ils se trompent. Mais, en temps ordinaire, tout en se conformant à la sentence, on a le droit de dire que le juge s'est trompé. Eh bien ! c'est ce droit qui est dénié maintenant. La majorité ne réclame plus seulement l'inviolabilité, mais encore l'infaillibilité. Elle oblige plus que nos volontés, elle oblige nos consciences.

Voilà la position que nous a faite l'appel à la force. Un ministre l'a dit : C'est l'état de guerre. Or, on ne discute pas contre l'état de la guerre ; on le subit. La question est de savoir comment nous sortirons de là pour rentrer dans le domaine de la libre discussion. Véritablement, nous n'en savons rien ; car il faut attendre que la force abdique, et nul empire n'est disposé à se dépouiller soi-même. Mais, nous n'en avons pas moins confiance dans la puissance de la raison. Ce dur empire de la force pèse, nous en sommes convaincus, aux mains elles-mêmes qui sont appelées à l'exercer. Il est trop contraire au génie de